

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 21 novembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

Date de convocation  
15 novembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le vingt et un novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Pouget, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe – M. PIERRUGUES Georges - M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – M. C. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée.- M. DURAND Augustin - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

**Absents excusés :** M. CADILHAC Jean François - Mme FOURNEL Michèle - M. ANDRIEUX Jacques – M. GHIBAUT Jean-Pierre

**Absents :** - M. AGOSTINI Jean André - M. CABELLO Gérard – M. ARNAL Richard Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. Jean François RUIZ

M. Jean François CADILHAC donne pouvoir à M. Manuel DIAZ  
Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. Jacques ANDRIEUX donne pouvoir à M. Jean Paul BELLOC  
M. Jean Pierre GHIBAUT donne pouvoir à M. Jacques DONNADIEU  
M. André SIDERIS est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**106-2005**

**ZAE « Domaine des Trois Fontaines »- réserves foncières :  
acquisition de la parcelle F 723 en contiguïté du parc d'activités**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que M. Jean-Luc Barral est vendeur d'un mas agricole situé sur la parcelle F 723, sur la commune du Pouget, au lieu-dit St Jean Haut.

Monsieur R. Asensi précise que cette parcelle d'une superficie de 18 ca se situe au sud-est est du Parc d'Activités communautaire "Domaine de Trois Fontaines", comme l'indique le plan ci-joint. De ce fait, il serait opportun que la Communauté de communes s'en porte acquéreuse, dans le cadre de sa stratégie de réserves foncières pour l'implantation d'activités économiques.

Monsieur R. Asensi ajoute que cette parcelle avait fait l'objet en amont d'une promesse de vente à un particulier sur la base de 3000 € TTC. L'acquéreur potentiel avait accepté de se désister au profit de la Communauté de communes. Aussi, il est proposé que le mazet soit acheté sur la base de ce premier accord, expliquant que le montant soit supérieur à l'évaluation des domaines du 20 mai 2005 (2160 €).

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2005.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de délibérer sur l'acquisition du mas agricole situé sur la parcelle F 723 pour un montant de 3000 €, hors majoration des frais d'acte notarié
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET